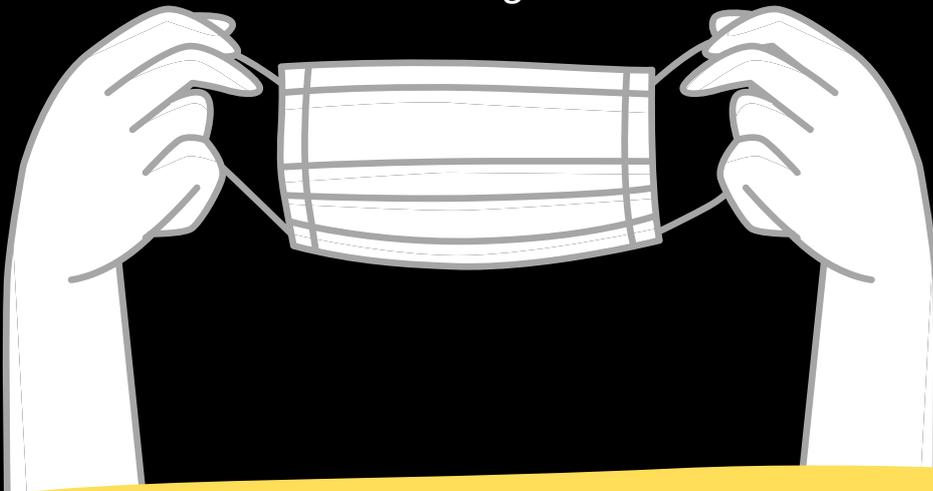


Faire du théâtre en temps de COVID c'est possible ?

#gestesbarrières



OK:

- ✓ Improviser et épater les copains
- ✓ Se désinfecter les mains en arrivant dans la salle
- ✓ Progresser en s'amusant
- ✓ Jouer à 2 mètres de distance des comédiens et parler FORT

PAS OK:

- ✗ Enlacer un camarade (même pour Roméo & Juliette)
- ✗ Venir sans le sourire



PROCOLE SANITAIRE DE LA COMPAGNIE

OPUS CORPUS:

Référente COVID au sein d'OPUS CORPUS: Aurélie MAES 0768303900

En accord avec les mesures gouvernementales, les salles seront désinfectées avant et après chaque atelier par la professeure de théâtre.

Chaque élève se désinfecte les mains en arrivant dans la salle.

Un sens de circulation sera installé au sein des salles.

Exemple a Dezeuze: entrée au Hall et sortie côté école de musique.

Un SAS de sécurité sera respecté entre nos élèves et les autres associations pour éviter les croisements et prendre le temps de désinfecter.

Les cours qui auront lieu en salle DEZEUZE seront donnés dans l'espace PUBLIC et non sur la scène, ce qui nous permet de jouer dans un espace de plus de 200 mètres carrés et respecter la distanciation, ainsi ne pas porter le masque pendant l'activité. Cependant lors de chacun des déplacements le masque sera obligatoire (aller aux toilettes...).

Accès aux loges interdit.

La professeure tiendra un référentiel des élèves sur chaque atelier avec nom prénom et numéro de téléphone des adhérents ainsi que le jour et l'horaire du cour pour une traçabilité précise.

Si un élève est suspecté, ce dernier ne reviendra pas dans les ateliers en présentiel pendant une durée de 7 a 15 jours et la professeure avertira la référente COVID Mairie ainsi que les familles des élèves.

Le nombre de participants à un atelier est limité. Voir le tableau référentiel mairie. Exemple: 10 personnes mobiles en salle de danse.

Enfin, l'article 45 chapitre V du Décret n° 2020-860 du 10 juillet 2020 - 2° stipule que:

"Sauf pour la pratique d'activités artistiques, le port du masque est obligatoire dans les établissements autorisés à accueillir du public en application du présent article."

Le masque n'est donc pas obligatoire pour les élèves recevant des cours de théâtre, amateurs ou professionnels.

Pour plus d'informations n'hésitez pas à contacter l'équipe pédagogique au 0768303900.